

Bréf.

Lettre d'information et de réflexion
de Martial Passi



BAISSE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Des chiffres inquiétants

Les derniers chiffres du déficit public pour 2014, évalué par l'INSEE à 4 %, confirment que l'investissement des collectivités locales connaît une chute importante de près de 8 %. La ponction insoutenable sur les collectivités (28 Mds € d'ici 2017) va malheureusement contribuer à l'aggravation de la situation selon l'agence Standard and Poor's, qui prévoit une nouvelle chute de 9 % en 2015.

[Bréf, il est urgent d'entendre les élus locaux qui alertent depuis des mois sur les conséquences désastreuses de la baisse des dotations sur l'investissement local et l'emploi.]

CANTINE MUNICIPALE

Les députés garantissent le droit d'accès à la cantine pour tous les enfants

Les députés ont adopté une proposition de loi visant à garantir le droit d'accès de tous les enfants à la restauration scolaire des écoles primaires. Objectif affiché : remettre en cause la tendance à réserver l'accès à la cantine scolaire aux seuls enfants dont les 2 parents travaillent.

[Bréf, l'accès de tous les enfants scolarisés à la cantine est une avancée, notamment pour les familles les plus modestes, mais le coût pour les collectivités locales va être très important.]

DOTATIONS DE L'ÉTAT

Importantes inégalités dans la répartition de la DGF

Les 2 parlementaires chargés d'une mission sur la réforme de la DGF ont dressé un diagnostic sur sa répartition entre les différents niveaux de collectivités, qui montre de gros écarts dans les montants de DGF perçus, même entre communes appartenant à une même strate démographique. La DGF représente en 2015 36,6 Mds € (21 Mds pour le bloc communal).

[Bréf, une telle réforme de la DGF ne doit pas se traduire par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales.]

MULTIPLICATION DES NORMES

Les maires souhaitent d'avantage de simplification

63,8 % des maires jugent prioritaire la simplification des normes dans le domaine de l'urbanisme et le droit des sols, selon une enquête réalisée par le Sénat. Viennent ensuite la mise en accessibilité des établissements recevant du public (36 %), la réglementation de l'achat public et l'environnement (24,7 %). Les élus regrettent la complexité des normes et réclament que l'Etat utilise « toutes les marges de manœuvre pour simplifier la mise en œuvre des projets publics ou privés ».

[Bréf, la simplification des normes et l'arrêt des charges induites sont indispensables pour permettre aux collectivités locales d'améliorer le service rendu aux populations.]

NOUVELLE LOI

Des avancées pour les élus mais toujours pas de statut de l' élu

La loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a été adoptée au Parlement. La plupart des dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Renforcement des garanties en matière d'indemnités
- Remboursement des frais de garde d'enfant ou d'assistance aux personnes à tous les conseillers municipaux et communautaires
- Meilleure prise en compte de l'activité professionnelle dans l'exercice du mandat
- Nouvelles mesures pour la formation des élus
- Nouvelle charte de l' élu local

[Bréf, cette loi, qui permet certaines avancées pour les élus, ne constitue toujours un véritable statut de l' élu demandé depuis des décennies.]

